

Recherche médecin indépendant pour le service PSE d'Evere

de fin août 2025 à début juillet 2027

La commune d'Evere prévoit de lancer un marché public dans le cadre de la recherche d'un Médecin indépendant pour le service PSE pour une période de 2 année scolaire : de fin août 2025 à début juillet 2027. Vous en trouverez ci-dessous les **clauses techniques** :

Contexte

Le service PSE – Promotion de la Santé à l'Ecole – est un service préventif agréé par l'ONE qui assure la tutelle sanitaire d'environ 2000 élèves répartis sur 5 écoles fondamentales communales francophones : Clair-Vivre Alpha, Clair-Vivre Omega, La Source, L'Aubier et Marie Popelin.

Son personnel est composé d'un médecin indépendant, d'infirmières et d'une secrétaire.

Missions

Dans le cadre de la coordination générale et médicale du service, et suivant les évolutions du décret PSE, les missions du médecin scolaire - en collaboration avec les infirmières - sont :

Visites médicales

Suivant le programme de l'ONE, le service PSE organise des visites médicales durant lesquelles les élèves bénéficient gratuitement d'un examen physique individuel et, au besoin, de l'administration par un médecin de la dose de vaccin correspondant à leur âge (si autorisation parentale) + interprétation et encodage des résultats de l'examen médical.

Classes concernées : 6^e primaire / 2^e primaire / 3^e maternelle / 1^e maternelle + sélectif (primo-arrivants)

Principalement les mardis matin et jeudis matin (uniquement en période scolaire), ainsi que d'autres plages-horaire à convenir en équipe.

Durée approximative : 4h (entre 8h30 et 12h30) par séance pour un groupe de maximum 25 élèves.

Gestion des maladies transmissibles, épidémies et urgences sanitaires (en fonction des besoins)

Etablissement des protocoles d'urgences sanitaires et maladies transmissibles. Gestion des épidémies et de l'urgence sanitaire. Assurer la prévention et l'information aux différents acteurs (écoles, enfants, parents) sur les mesures d'hygiène et les recommandations, etc. Prescription - voire administration - d'un traitement prophylactique. Déclaration des maladies sur Vivalis.

Durée approximative : 2h par cas

Maltraitance (en fonction des besoins)

Constat de lésions. Examen médical de l'enfant. Entretiens avec les parents. Suivi du dossier.
Réunions pluridisciplinaires et collaboration avec le service de médiation scolaire, le centre PMS, SOS Enfants, le SAJ, le Parquet.

Durée approximative : 2h par cas

Visites d'établissements

Une fois par an, le service PSE se soumet à l'obligation légale de visite des établissements scolaires sous sa tutelle par un médecin.

Implantations concernées : 5

Durée approximative : 3h par séance (visite + rapport)

Animations

En cours d'année scolaire, le service PSE réalise diverses animations au sein des classes en relation avec la promotion de la santé :

- pour les élèves de 6^e primaire : EVRAS
- à la demande des enseignants : les dents, l'hygiène, ...

Classes concernées : de la 1^e maternelle à la 6^e primaire

Durée approximative : 2h par séance

Profil recherché

Conditions :

- Être titulaire d'un diplôme de Médecin ;
- Être en possession d'un diplôme en Santé Publique ou d'un certificat universitaire de médecine scolaire ;
OU s'engager à obtenir ce dernier dans les 3 ans de l'entrée en fonction. Dans ce cas, l'entrée en fonction effective se fait suite à un stage formatif court (cf conditions ONE – Arrêté du 17/02/2006).
- Le titulaire d'un diplôme de Médecin en cours de formation pour l'obtention d'un Master de spécialisation dans le domaine des Sciences Médicales peut exercer des fonctions médicales au sein d'un service de médecine scolaire ;
- Être en possession d'un extrait de casier judiciaire mod.2 vierge datant de moins de 6 mois ;
- Savoir parler et écrire en français ;
- Avoir des connaissances en informatique (Word, Excel) ;
- Avoir de très bonnes aptitudes sociales ;
- Être proactif dans la mise en œuvre des missions PSE.

Offre

- Désignation pour 18h/semaine. Paiement au mois selon les prestations effectuées.
- Montant des prestations soumis à un tarif horaire à proposer dans le marché public
- Horaire modulable durant les heures de bureau à convenir avec l'équipe, hormis les matinées des mardis et jeudis prédéfinies
- Pas de prestations durant les vacances scolaires francophones

Attraits

- Mise à disposition d'un équipement informatique et médical adapté
- Possibilité de suivre gratuitement des formations dispensées par l'ONE
- Proximité entre les écoles sous tutelle et les locaux du PSE
- Service PSE à taille humaine, équipe dynamique et environnement de travail agréable

Si vous êtes intéressé par le fait de recevoir une demande d'offre via notre Cellule Marchés Publics concernant ce dossier, nous vous saurions gré de bien vouloir nous le confirmer par mail à pse@evere.brussels et nous transmettre d'ores et déjà les informations suivantes :

- Nom, prénom :
- Adresse :
- N° National :
- N° INAMI :
- N° d'entreprise :
- +CV (liste des diplômes et formations)

Le cahier des charges du marché vous sera communiqué ultérieurement lors de l'invitation officielle à soumissionner envoyée par la Cellule Marchés publics.

Attention !!! Toute offre éventuelle reçue avant la demande envoyée par la Cellule Marchés Publics ne pourra pas être considérée comme offre de prix.

Veillez également prendre en compte que depuis le 1^{er} septembre 2023 et l'entrée en vigueur de la loi du 8 février 2023 modifiant la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, toutes les offres, en procédure négociée sans publication préalable (= marchés dont le montant estimatif est compris entre 30.000,00€ (HTVA) et 143.000,00€ HTVA), doivent être déposées obligatoirement par voie électronique, via la plateforme e-Procurement.

Pour toutes questions concernant la plateforme e-Procurement, nous vous invitons à prendre contact avec leur helpdesk au 02/740.80.00